

FCP OPTIMA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 75.494.600 DT, un actif net de 75.355.946 DT et un résultat net bénéficiaire de 9.994.072 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la

lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « FCP OPTIMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA », susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCP OPTIMA » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP OPTIMA » représentés en valeurs mobilières totalisent 88,74% de l'actif total au 31 décembre 2022.

Nous signalons également que le « FCP OPTIMA » détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2022, des titres émis par des OPCVM qui représentent 21,20% de son actif net arrêté à la même date, soit 16,20% en dépassement du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 14 février 2023

Le Commissaire aux Comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN
Au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres		66 996 991	58 868 629
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	66 996 991	58 868 629
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		8 497 450	7 823 773
a - Placements monétaires	3.2	6 953 587	6 856 532
b - Disponibilités	3.3	1 543 863	967 241
AC 3 - Créances d'exploitation		159	159
a - Dividendes & intérêts à recevoir		159	159
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		75 494 600	66 692 561
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	114 057	98 784
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	24 597	1 231 903
TOTAL PASSIF		138 654	1 330 687
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	72 284 738	62 926 085
CP 2 - Sommes distribuables		3 071 208	2 435 789
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		3 071 208	2 435 789
ACTIF NET		75 355 946	65 361 874
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		75 494 600	66 692 561

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
	Notes		
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	3 180 543	2 492 501
a - Dividendes		3 180 543	2 492 501
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	406 111	397 368
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 586 654	2 889 869
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-422 532	-385 458
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 164 122	2 504 411
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-92 914	-68 622
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 071 208	2 435 789
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 071 208	2 435 789
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
* Variation des +/- values potentielles sur titres		4 770 651	-977 156
* +/- values réalisées sur cessions de titres		2 209 826	1 116 529
* Frais de négociation de titres		-57 613	-49 326
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	9 994 072	2 525 836

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	3 071 208	2 435 789
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	4 770 651	-977 156
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	2 209 826	1 116 529
d - Frais de négociation de titres	-57 613	-49 326
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-
a - Souscriptions		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits d'entrée	-	-
b - Rachats		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 994 072	2 525 836
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT	9 994 072	2 525 836
AN 4 - Actif net		
a - <i>En début d'exercice</i>	65 361 874	62 836 038
b - <i>En fin d'exercice</i>	75 355 946	65 361 874
AN 5 - Nombre de parts		
a - <i>En début d'exercice</i>	500 000	500 000
b - <i>En fin d'exercice</i>	500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	150,712	130,724
TAUX DE RENDEMENT	15,29%	4,02%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

"FCP OPTIMA" est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2022 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
STB Bank	170 000	17 000 000
BNA Bank	170 000	17 000 000
BH Bank	160 000	16 000 000
TOTAL	500 000	50 000 000

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou des réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au-dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du « FCP OPTIMA » ont été arrêtés, au 31 décembre 2022, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

4. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

5. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

		Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :			56 674 417	51 023 467	-5 650 950	67,59	67,70	-
- TN0003100609	- BNA	569 103	6090645	4997863	-1092782	6,62	6,63	0,889
- TN0001800457	- BIAT	34 998	2 537545	3 090603	553058	4,10	4,10	0,098
- TN0001600154	- ATTIJARI BANK	100 007	3600002	3697559	97557	4,91	4,91	0,245
- TN0003900107	- UIB	100 227	2 078190	2385603	307413	3,17	3,17	0,290
- TN0001900604	- BH BANK	407 796	5316121	5684676	368555	7,54	7,54	0,857
- TN0003600350	- ATB	150 000	638052	433350	-204702	0,57	0,58	0,150
- TN0002600955	- STB	1 462 911	10261755	5579543	-4682212	7,39	7,40	0,942
- TN0002200053	- BT	300 001	1645780	1551905	-93875	2,06	2,06	0,111
- TN0007380017	- TUNIS-RE	441 890	3517494	3088811	-428683	4,09	4,10	2,209
- TN0006550016	-BH ASSURANCES	34 112	839094	1705600	866506	2,26	2,26	1,282
- TN0007570013	- EURO-CYCLES	76 146	1601635	1935555	333920	2,56	2,57	0,777
- TN0007610017	- SAH	413 577	3690278	3756520	66242	4,98	4,99	0,506
- TN0006720049	- MODERN LEASING	87 500	441958	179375	-262583	0,24	0,24	1,250
- TN0006560015	- SOTUVER	30 000	261000	260970	-30	0,35	0,35	0,076
- TN0007270010	- TPR	299 980	1291488	1224518	-66970	1,62	1,62	0,600
- TN0007400013	- CARTHAGE CEMENT	150 000	334500	282000	-52500	0,37	0,37	0,044
- TN0007530017	- ONE TECH HOLDING	300 000	2662635	2079300	-583335	2,75	2,76	0,373
- TNGTFLC2986	- STA	40 625	741002	999822	258820	1,32	1,33	2,031
- TN0007310139	- HANNIBAL LEASE	5 569	32652	24504	-8148	0,03	0,03	0,051
- TN0004700100	- ATL	561 997	1554352	1684867	130515	2,23	2,24	1,729
- TN0004000055	- SIMPAR	15 402	638435	539070	-99365	0,71	0,72	1,400
- TN0007210016	- ESSOUKNA	65 000	435737	130000	-305737	0,17	0,17	1,287
- TN0007550015	- CITY CARS	49 283	439541	527328	87787	0,70	0,70	0,274
- TN0007720014	- UNIMED	99 966	949032	711758	-237274	0,94	0,94	0,312
- TN0001100254	- SFBT	50 830	515769	684375	168606	0,91	0,91	0,021
- TNF8FC5GRVG9	- SOTUVER NG	44 690	336 739	349 923	13 184	0,46	0,46	0,113
- TN0007830011	- MAGHREBIA	10 000	555000	560420	5420	0,74	0,74	0,222
- TN0005700018	- POULINA GH HOLDING	111 820	1365890	981780	-384110	1,30	1,30	0,062
- TN0001200401	- TUNISAIR	401 000	324319	192480	-131839	0,25	0,26	0,378
- TN0007440019	- TEL NET	12 000	104200	91740	-12460	0,12	0,12	0,099

HOLDING									
- TN0007560014	- SYPHAX AIRLINES	21 660	214361	2	-214359	0,00	0,00		-
- TNDKJ8O68X14	- MAGHREBIA VIE	13 707	83339	84983	1644	0,11	0,11		0,055
- TN0006660013	- SOTRAPIL	109 588	1 409 200	1359987	-49 213	1,80	1,80		2,648
- TNMSXIDXJE02	- MAGHREBIA VIE NS	27 414	166 677	166677	-	0,22	0,22		0,110
Titres OPCVM :			15 801 508	15 973 494	171 986	21,15	21,20		-
- TN0001900752	- SICAV BHO	21 714	2255930	2274150	18 220	3,01	3,02		-
- TN0001900760	- SICAVBH CAP	82 744	3000045	3 045807	45 762	4,03	4,04		-
- TN0002600963	- SICAV L'EPARGNANT	50 585	5 266692	5320429	53 737	7,05	7,06		-
- TN0003100617	- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	49 777	5278841	5 333108	54 267	7,06	7,08		-
Droits :			36	30	-6	-	-		-
- TN0003100815	- BNA DA 1/55 150419	48	11	9	-2	-	-		-
- TN0006590111	- SIAME DA 160721	3	1	1	-	-	-		-
- TNXI9LTW0FO7	- STV DA 2/11 28072022	3	4	5	1	-	-		-
- TN0001100452	- SFB19	5	20	15	-5	-	-		-
Total en Dinars			72 475 961	66 996 991	-5 478 970	88,47	88,90		-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	7 291 356
OPCVM	8 917 458
Entrées de titres (conversion de droits...)	2 874 904
Total en Dinars	19 083 718

▪ **Sorties du portefeuille :**

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	8 164 129	10 385 331	2 221 202
OPCVM	4 686 974	4 675 598	(11 376)
Sorties de titres (détachement de droits...)	2 874 904	-	-
Total en Dinars	15 726 007	15 060 929	2 209 826

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Certificats de dépôt	7 000 000	7 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-112897	-195 638
Intérêts courus sur certificats de dépôt	66 484	52 170
Total en Dinars	6 953 587	6 856 532

Les placements en certificats de dépôt se détaillent comme suit au 31 décembre 2022 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif
CD091122/070223STB	4	8,23%	90 J	1 967 744	1 986 739	2,63
CD091122/070223BNA	4	8,23%	90 J	1 967 744	1 986 739	2,63
CD091122/070223BH	6	8,23%	90 J	2 951 616	2 980 109	3,95
Total en Dinars				6 887 104	6 953 587	9,21

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Compte courant de gestion	1 485 562	967 241
Sommes à l'encaissement	323209	-
Sommes à régler	-264908	-
Total en Dinars	1 543 863	967 241

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gestionnaire (BNA Capitaux)	38 019	32 928
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	38 019	32 928
Dépositaire (STB Bank)	38 019	32 928
Total en Dinars	114 057	98 784

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Honoraires à payer	18 208	14 063
Conseil du Marché Financier (CMF)	6 389	5 481
Achat en bourse	-	1 212 359
Total en Dinars	24 597	1 231 903

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Capital au début de l'exercice :	62 926 085	61 681 676
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 926 085	11 681 676
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
Souscriptions réalisées :		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
-Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	72 284 738	62 926 085
-Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	15 361 874	12 836 038
-Frais de négociation de titres	-57 613	-49 326
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	4 770 651	-977 156
- Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	2 209 826	1 116 529
-Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

NOTE N°4 RELATIVE À L'ETAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Dividendes des actions	2 743 778	1 884 135
Revenus des titres OPCVM	436 765	608 366
Revenus des bons du Trésor	-	-
Total en Dinars	3 180 543	2 492 501

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Revenus des certificats de dépôt	406 111	397 368
Revenus des placements à terme	-	-
Total en Dinars	406 111	397 368

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Rémunération du Gestionnaire	281 688	256 972
Rémunération du Dépositaire	140 844	128 486
Total en Dinars	422 532	385 458

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Redevance CMF	70 422	64 243
Honoraires (*)	22 354	4 246
Impôts et taxes	125	105
Autres (frais de publication CMF...)	13	28
Total en Dinars	92 914	68 622

(*) L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2021 devrait se faire sur la base des honoraires de l'exercice 2020. Toutefois, une erreur s'est produite dans le calcul quotidien des honoraires de l'exercice 2020 par le système d'information de gestion, ce qui a entraîné une majoration du passif comptabilisé à ce titre au cours de l'exercice 2020 pour un montant de 9.818 DT. Afin de régulariser cette situation, l'abonnement des honoraires d'audit de l'exercice 2021 par le système d'information de gestion a été minoré pour le même montant, ce qui a eu pour effet de majorer la valeur liquidative de 0,020 DT au 31 décembre 2021.

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	3 071 208	2 435 789
Résultat non distribuable (*)	6 922 864	90 047
Total en Dinars	9 994 072	2 525 836

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 770 651	-977 156
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	2 209 826	1 116 529
Frais de négociation de titres	-57 613	-49 326
Total en Dinars	6 922 864	90 047

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5.1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	7,173	5,780	3,210	6,086	5,200
Charges de gestion des placements	-0,845	-0,771	-0,737	-0,758	-0,782
Revenu net des placements	6,328	5,009	2,473	5,328	4,418
Autres charges	-0,186	-0,137	-0,164	-0,166	-0,168
Résultat d'exploitation	6,142	4,872	2,309	5,162	4,250

Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	6,142	4,872	2,309	5,162	4,250
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9,541	-1,954	-7,621	-0,884	1,921
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4,42	2,233	0,930	-1,647	1,840
Frais de négociation de titres	-0,115	-0,099	-0,083	-0,085	-0,171
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	13,846	0,180	-6,774	-2,616	3,591
Résultat net de l'exercice	19,988	5,052	-4,465	2,546	7,841
Résultat non distribuable de l'exercice	13,846	0,180	-6,774	-2,616	3,591
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	13,846	0,180	-6,774	-2,616	3,591
Valeur liquidative	150,712	130,724	125,672	130,137	127,592

5.2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,13%	0,10%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,36%	3,80%	1,88%	4,09%	3,27%

5.3 REMUNÉRATIONS DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion du « FCP OPTIMA » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie de prestations, chacun d'eux perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB Bank assure les fonctions de Dépositaire pour le « FCP OPTIMA ». Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du « FCP OPTIMA » ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB Bank perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.